



NOTE AUX RÉDACTIONS

Palais Cambon, le 2 octobre 2025

Entités et politiques publiques

L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER

Créé en 2004, l'Institut national du cancer (INCa) joue un rôle central dans la lutte contre la première cause de mortalité en France. Après des débuts difficiles relevés par la Cour en 2008 et 2009, il s'est doté d'outils solides de maîtrise des risques et pilote aujourd'hui des missions stratégiques : financement de la recherche en oncologie, expertise auprès des pouvoirs publics, prévention et suivi épidémiologique, avec notamment la création du registre national des cancers dont la gestion lui a été confiée par la loi du 30 juin 2025. Le renforcement de ses missions s'est accompagné, au début des années 2020, d'une hausse de ses moyens financiers dans le cadre de la stratégie décennale de lutte contre le cancer et de la loi de programmation sur la recherche. Mais la récente évolution des finances publiques oblige désormais l'Institut à ajuster son organisation et ses modes d'action pour préserver la continuité de ses missions.

La Cour établit ainsi les constats suivants :

- La situation financière de l'INCa s'est dégradée : l'augmentation des engagements financiers a entraîné une forte contraction de la trésorerie, mettant en péril la soutenabilité de sa gestion ;
- Pour sécuriser le financement de ses missions dans ce contexte, l'Institut doit disposer d'une perspective budgétaire pluriannuelle, concertée avec ses ministères de tutelle ;
- La communication sur la prévention et le dépistage doit être rationalisée, avec le transfert des actions redondantes à Santé publique France et à la CNAM, afin de permettre à l'INCa de se recentrer sur ses missions d'expertise scientifique ;
- La mutualisation des fonctions support doit être renforcée, notamment dans le domaine des ressources humaines, des achats et de la commande publique, avec d'autres agences sanitaires ;
- Enfin, la gestion des systèmes d'information doit être améliorée, notamment avec l'élaboration un schéma directeur des systèmes d'information et la mise en place d'un plan de continuité de l'activité éprouvé et opérationnel.

La définition de la seconde étape de la stratégie décennale de lutte contre le cancer et l'élaboration d'un nouveau contrat d'objectifs et de performance devraient constituer l'occasion d'engager ces différents chantiers.

[Lire le rapport](#)

La Cour des comptes s'assure du bon emploi de l'argent public et en informe les citoyens.

Contacts presse

Julie Poissier - directrice de la communication - 06 87 36 52 21 - julie.poissier@ccomptes.fr

Mendrika Lozat-Rabenjamina – responsable relations presse - 06 99 08 54 99 – mendrika.lozat-rabenjamina@ccomptes.fr